

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES**

*Date de convocation : 02 avril 2024*

Séance du 11 Avril 2024

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le 11 avril à 20 h 00  
Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, Mr RIGAULT Jean-Michel, étaient présents : Mr PATUREAU Daniel, 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme GERVILLE REACHE Danièle, 2<sup>ème</sup> Adjointe, Mr BIGE Arnaud, Mme BIGE Sarah, Mr CINTRACT Michel, Mr GAUTHIER Baptiste, Mme MORIN Isabelle, Mr PLAGNE André et Mr SIGORINI Philippe

Absente excusée : Mme MORIN Isabelle avec pouvoir à Mr SIGORINI Philippe

Egalement présente : Mme CAPOCCI Evelyne, secrétaire de mairie

Mme GERVILLE REACHE Danièle, 2<sup>ème</sup> Adjointe, a été désignée secrétaire de séance.

En ouverture de séance, le maire demande l'ajout d'un dossier concernant les dépôts de déchets, le conseil municipal accepte.

**I – Approbation du compte rendu de la séance du 11 mars 2024 :**

Approuvé, les conseillers le signent.

**II – Point financier :**

La situation de la trésorerie au 11 mars n'appelle pas de commentaires particuliers. Le détail des dépenses et des recettes prévues pour le mois d'avril est fourni aux conseillers : les charges prévisionnelles s'élèvent à 8 400 € et les recettes prévisionnelles à 21 286 €, soit une trésorerie prévisionnelle fin avril s'élevant à 38 463 €, tenant compte de la trésorerie au 11 avril d'un montant de 19 632 €. Ces montants ne tiennent pas compte des factures des travaux de la salle des fêtes à venir soit 28 330 € et des subventions à recevoir sur ces travaux d'un montant de 49 390 €.

**III – Taxes locales 2024**

Les conseillers municipaux à l'unanimité des membres présents et représenté après avoir eu connaissance de l'Etat 1259 transmis par les Finances Publiques qui précise toutes les modifications avec le versement des allocations compensatrices et les reversements : contribution FNGIR de 26 488 € et la contribution du coefficient correcteur de 57 442 € :

**DECIDENT de maintenir les taux suivants pour l'année 2024** tout en précisant que les bases ont augmenté de 3,9 %

	Base notifiée	Taux	Produit fiscal attendu
Taxe Fon. Bâti	371 600	38,88 %	<b>144 478 €</b>
Taxe Fon N.Bâti	68 600	32,94 %	<b>22 597 €</b>
Taxe d'Habitation	204 300	6,29 %	<b>12 850 €</b>

**Produit total des 3 taxes locales : 179 925 €**

Total des allocations compensatrices :	2 338 €
A déduire prélèvement FNGIR :	26 488 €
A déduire contribution coefficient correcteur :	57 442 €

**Montant total prévisionnel 2024 au titre de la fiscalité directe locale : 98 333 €**

Il est précisé que les allocations compensatrices diminuent mais que le coefficient correcteur augmente considérablement ce qui va représenter un manque à gagner progressif d'année en année.

#### **IV – Redevances d'Occupation des Sols (RODP) 2024 :**

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

#### **DECIDE à l'unanimité**

1) d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications, à savoir :

- 64,36 € le km artère aérienne donc  $4,920 \text{ km} \times 64,36 \text{ €} = 316.65 \text{ €}$

- 48.27 € le km artère en sous-sol donc  $4,818 \text{ km} \times 48,27 \text{ €} = 232.56 \text{ €}$

- 32,18 € le m<sup>2</sup> pour l'emprise au sol donc  $1.50 \text{ m}^2 \times 32,18 \text{ €} = 48.27 \text{ €}$

TOTAL 597.48 €

#### **V – Personnel : recrutement contractuel temps partiel**

En raison de la demande à la retraite progressive de Mme CAPOCCI Evelyne à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024, le maire demande au conseil municipal de créer un poste d'agent contractuel à temps non complet sur 15/35<sup>ème</sup> pour pallier aux ouvertures de l'Agence Postale Communale ainsi qu'à diverses tâches administratives et d'accueil au secrétariat de mairie. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté accepte la création d'un poste contractuel pour une durée maximale de 3 ans.

Le maire est chargé d'effectuer toutes les démarches administratives relatives à cette création de poste, notamment auprès du Centre de Gestion de l'Yonne et d'effectuer le recrutement d'un agent au 1<sup>er</sup> juin 2024 sur la base de 15/35<sup>ème</sup>.

#### **VI- Subvention**

Le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention de l'école d'Etas-la-Sauvin pour un voyage éducatif à Préfailles (Loire-Atlantique) dans le cadre d'une classe de mer.

Le montant sollicité aux communes est de 157 € sur 472.50 € du coût total du séjour par enfant soit pour la commune de Druyes :  $157 \text{ €} \times 5 \text{ enfants} = 785 \text{ €}$ .

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté accepte de verser 785 € et charge le maire de procéder au mandatement au compte 6574.

#### **VII – Spectacle avec l'association Premier Baiser**

Le maire présente la demande de l'association Premier Baiser pour faire un spectacle théâtral comme les années passées en août pour un montant de 300 €. Le conseil municipal accepte cette demande et charge le maire de signer la convention avec la représentante de l'association.

#### **VIII – Auberge des Sources**

Le maire informe le conseil qu'un troisième devis pour l'assainissement de l'Auberge des Sources a dû être transmis à l'Etablissement Public Foncier (EPF). Après le passage en commission, l'entreprise retenue sera informée, la municipalité sera désignée pour suivre le bon déroulement des travaux.

#### **IX – Dépôt de déchets**

Le maire informe le conseil municipal que les parquets d'Auxerre et Sens ont créé un COLDEN (Comité à vocation Opérationnelle de Lutte contre les Infractions Environnementales) qui réunit les principaux acteurs

locaux de l'environnement (parquets de Sens, Auxerre, préfecture, gendarmerie, DDT, DREAL, OFB, etc...).

Le COLDEN 89 ambitionne de recenser l'ensemble des dépôts sauvages connus dans l'Yonne, en particulier ceux d'une certaine ampleur, afin d'y apporter une réponse judiciaire ou administrative sans délai.

Après avoir été contacté plusieurs fois par Mr BIGÉ Jean-Philippe concernant des déchets mis sur une parcelle route d'Andryes avec photos à l'appui, avec un risque environnemental sur la qualité de l'eau, ce comité va être informé dans les meilleurs délais avec toutes les pièces justificatives et les démarches effectuées (Police de l'Eau, le SMYB, Préfecture...).

### **X – Affaires diverses**

- a) L'assemblée générale du SYVOSC est fixée au 22 avril, Mme MORIN Isabelle s'y rendra. Il est signalé qu'avec la convocation aucun compte administratif ou budget primitif n'a été transmis pour information.
- b) Le maire informe le conseil municipal que la plaque préfectorale pour l'inauguration à charge de la municipalité a été commandée pour l'inauguration du 26 avril, celle fournie par le département sera retirée au conseil départemental prochainement.
- c) En ce qui concerne la salle des fêtes, l'entreprise VAUCOULEUR n'a pas encore transmis la peinture pour la réfection du plafond de la cuisine endommagé par ses employés. Le maire a exigé que la peinture soit fournie très rapidement avant l'inauguration.
- d) Le maire fait part d'une demande de l'association des Amis du Château qui sollicite une participation éventuelle de la municipalité au démoussage de la toiture de la salle d'accueil. En raison de la responsabilité de la municipalité sur l'accès aux locaux communaux, il lui sera demandé de contacter une entreprise pour établir un devis.
- e) Mr PATUREAU Daniel rend compte de la réunion de la Fédération des Eaux de Puisaye-Forterre
- f) Mme GERVILLE REACHE Danièle, rend compte de la première réunion « Après-midi loisirs » une bonne quinzaine de personnes était présente, la prochaine aura lieu le mardi 23 avril.
- g) Mr SIGORINI Philippe précise que l'ensemble du revêtement du terrain de boules sera fourni par l'entreprise ERF, l'entourage bois par la commune. Il présente le banc qu'il a fabriqué pour l'installer autour.

**Prochain conseil le 07 Mai 2024 à 20 h 00**